Mesnil-en-Ouche
COMMUNE NOUVELLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
ARRÊTÉ N°2023.20
ARRÊTÉ DE CIRCULATION

Le Maire de la Commune de MESNIL-EN-OUCHE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2213-1 à L. 2213-4 concernant les pouvoirs de police de la circulation du maire ;

Vu le Code de la Route ;

Vu l'arrêté ministériel en date du 24 novembre 1967 sur la signalisation routière modifié par des arrêtés ministériels subséquents ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

Vu la demande de TEAM RESEAU, représentée par Monsieur Bruno GIBERT, en date du mercredi 26 avril, pour la mise en sécurité des travaux prévus : pose borne IRVE, place André Agut à la Barre en Ouche ;

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, il y a lieu de réglementer la circulation selon les dispositions suivantes :

ARRETE

Article 1 : Du lundi 15 mai 2023 et pour une durée de 90 jours, le stationnement sera interdit sur cette zone pour les véhicules légers et poids lourds.

Article 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle - quatrième partie - signalisation de prescription - sera mise en place à la charge de l'entreprise.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la mairie déléguée de La Barre en Ouche et sur le site de la manifestation.

Article 4 : Les infractions au présent arrêté municipal seront constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément à la législation en vigueur.

Article 5 : Monsieur le Maire de Mesnil-en-Ouche, le Commandant du Groupement de Gendarmerie de l'Eure, l'Agence Routière Départementale de Brionne et le Représentant de TEAM RESEAUX sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de l'Eure ;
- M. le Directeur des Services d'Incendie et de Secours de l'Eure ;
- M. le Responsable de l'Agence Routière Départementale de Brionne ;
- M. le Président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie ;
- M. le Représentant de TEAM RESEAUX.

Fait à Mesnil-en-Ouche, le 26 avril 2023,

Le Maire délégué,

Bernard VANDOOREN,

COMMUNE DE MESNIL-EN-OUCHE
Commune déléguée de
La Barre-en-Ouche

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et sa publication.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé des transports

Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers

cerfa
N° 14024*01

Le demandeur

Particulier ☐ Service public ☐ Maître d'œuvre ou conducteur d'opération ☐ Entreprise ☒

Nom : GIBERT Prénom : Bruno
Dénomination : SAS TEAM RESEAUX Représenté par :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : TSA 70011
chez sogelink
Code postal 69134 Localité : DADILLY CEDEX Pays : France
Téléphone 0 2 3 2 6 2 2 2 0 0 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : sas-team-reseaux-d@demat.sogelink.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal Localité : Pays :
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel :

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°

Hors agglomération ☐ En agglomération ☐

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + ☐ Point de Repère (PR) routier de fin d'application : + ☐
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : Place André Agut
Code postal 27410 Localité : MESNIL EN OUCHE

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui ☐ Non ☐ Si oui indiquer la référence :
Description des travaux : Pose Borne IRVE
N° de chantier délivré par la Collectivité [0] :
Date prévue de début des travaux : 15 05 2023 Durée des travaux (en jours calendaires) : 90

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 90 Date de début de réglementation 15 05 2023
Restriction sur section courante ☐ Restriction sur bretelles ☐
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation ☐ Sens des Points de Repères (PR) croissants ☐
Sens des Points de Repères (PR) décroissants ☐ Fermeture à la circulation ☐
Basculement de circulation sur chaussée opposée ☐
Circulation alternée : Par feux tricolores ☐ Manuellement ☐
Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) ☐ Empiètement sur chaussée ☐ largeur de voie maintenue
Suppression de voie ☐ nombre de voie(s) supprimée(s)

[0] N° délivré par la Collectivité lorsque vous avez déclaré votre intention de réaliser des travaux. Exemple : N° Lyvia pour Lyon Métropole

Interdiction de :

Circuler	Stationner	Dépasser
Véhicules légers ☐	véhicules légers ☒	véhicules légers ☐
poids lourds ☐	poids lourds ☒	poids lourds ☐

Vitesse limitée à : ☐☐ km/h

Itinéraire de déviation *(à préciser par sens)* :

.....

.....

.....

.....

Autres prescriptions :

.....

.....

.....

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur ☒ Une entreprise spécialité ☐

Nom : ..... Prénom : .....

Dénomination : ..... Représenté par : .....

Adresse Numéro : ..... Extension : ..... Nom de la voie : .....

.....

Code postal ☐☐☐☐☐ Localité : ..... Pays : .....

Téléphone ☐☐ ☐☐ ☐☐ ☐☐ ☐☐ Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : ☐☐☐

Courriel :

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers ☐

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000ème ☐ Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500ème ☐ Schéma de signalisation ☐

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000ème ☐

J'atteste de l'exactitude des informations fournies ☒

Fait à : DADILLY CEDEX Le : 24 04 2023

Nom : GIBERT Prénom : Bruno Qualité : .....

Signature certifiée Sogelink

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire.

(48.946184 0.662883);(48.946107 0.662864);(48.946082 0.663100);(48.946304 0.663153);(48.946381 0.663172);(48.946406 0.662936);(48.946184 0.662883);

Sogelink So easy

Le 24/04/2023

Objet : fichiers transmis avec le document

Madame, Monsieur,

Pour consulter les fichiers transmis avec notre document, veuillez cliquer sur le ou les liens suivants :

- Document original signé : https://dl.sogelink.fr/?Cpz7Ctp3

Nous nous tenons à votre disposition pour tout complément d'information.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations respectueuses.

Le service technique Sogelink